

# SAINT-MAXIMIN (38530) - TARIFS SERVICE PÉRISCOLAIRE 2016-2017

## Garderie périscolaire

Gardes régulières (*)							Garde occasionnelle
	500<QF	500<QF<700	700<QF<900	900<QF<1100	1100<QF<1400	QF>1400	
1 enfant - de 7 ans	0.97 €	1.31 €	1.65 €	2.02 €	2.44 €	2.99 €	3.70 €
2 enfants - de 7 ans							
1 enfant famille monoparentale	0.79 €	1.06 €	1.33 €	1.63 €	1.96 €	2.40 €	3.70 €
1 enfant + de 7 ans							
2 enfants + de 7 ans	0.70 €	0.93 €	1.16 €	1.44 €	1.73 €	2.11 €	3.70 €
ou 1 - de 7 ans et 1 + de 7 ans							
2 enfants famille monoparentale							
3 enfants							

Tarif par heure et par enfant.

(\*) *Garde régulière : fréquentation d'un enfant, à des jours fixés par avance au minimum d'un mois sur l'autre (démarche à effectuer le dernier jeudi du mois précédent).*

*Tout dépassement d'horaire entraîne une pénalité forfaitaire de 5,00 €/heure (cinq euros par heure).*

## Restauration scolaire

Enfant habitant à Saint-Maximin							Enfant n'habitant pas à Saint-Maximin
	500<QF	500<QF<700	700<QF<900	900<QF<1100	1100<QF<1400	QF>1400	
Coût du repas	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €
Coût pour 1,5 heure de garde	0.94 €	1.22 €	1.51 €	1.83€	2.19 €	2.66 €	4.34 €
<b>Coût total de la restauration (garde + repas)</b>	<b>3.74 €</b>	<b>4.02 €</b>	<b>4.31 €</b>	<b>4.63 €</b>	<b>4.99 €</b>	<b>5.46 €</b>	<b>7.14 €</b>

*En cas d'annulation d'une sortie scolaire, ou cas exceptionnel, il sera déduit le prix du repas facturé par le prestataire.*

*Les tarifs du repas pourront être modifiés suivant le tarif facturé par le prestataire.*

## Temps d'activité périscolaire (TAP)

Accueil régulier	
Tarifification annuelle (par enfant)	125 €
Tarif pour inscription en cours d'année	Toute admission à l'école à partir du mois de janvier sera facturée au prorata des mois restant, le premier mois commencé étant dû.

Accueil exceptionnel		
1 <sup>er</sup> présence	2 <sup>e</sup> présence	3 <sup>e</sup> présence
10 €	12 €	14 €

À la 4<sup>e</sup> présence, le tarif annuel de 125 € devra être payé (sans déduction des montants déjà versés).

*Aucun remboursement n'est accepté.*

*Tout dépassement d'horaire entraîne une pénalité forfaitaire de 5,00 €/heure (cinq euros par heure).*